

SEANCE 3.

Confronter et problématiser les discours d'autrui

Activité 1.

Dites dans quels buts les scripteurs des extraits suivants font référence à d'autres auteurs. Accordez une valeur à chaque discours d'autrui.

Extrait 1.

Ce nouveau langage, reflète l'attachement des jeunes algériens aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) qui renforcent l'évolution et le renouvellement de la langue ; ainsi pour L'ILAM A « *les langues sont des êtres qui se développent et changent dans le temps et dans l'espace, qui prennent forme à partir des humains qui les parlent* » (2002 :102). La langue subit des transformations linguistiques, tant au niveau lexical qu'au niveau morphosyntaxique et sémantique. Les réseaux sociaux jouent un rôle déterminant dans la diffusion des nouvelles créations langagières.

Extrait 2.

En effet, 1830 est une date marquante qui nous rappelle la conquête d'Alger par le bataillon français. Leur occupation de l'Algérie n'a épargné aucun périmètre que se soit culturel, économique, social...etc, toute une société est anéantie et bouleversée ce qui a entraîné le recule de cette dernière. Cette déclaration de TOCQUEVILLE A.,(1847 : 16) en est la preuve « *c'est par notre conquête que nous avons rendu la société musulmane plus ignorante et plus barbare qu'elle ne l'était avant de nous connaître* ».

Extrait 3.

Par ailleurs, on distingue l'approche morphologique et l'approche sémantique. Dans l'approche morphologique, nous allons nous référer à l'étude de la notion de la racine qui est :

« L'élément de base, irréductible, commun à tous les représentants d'une même famille de langues. La racine est obtenue après élimination de tous les affixes et désinences ; elle est porteuse des sèmes essentiels, communs à tous les termes constitués avec cette racine. La racine est donc la formes abstraite qui connaît des réalisations diverses » (MOUNIN 1973 : 403).

Extrait 4.

Selon Dourari Abderrezak : « *il est bien rare de trouver un Algérien monolingue stricto sensu* ». Je prends, pour illustrer ce propos, l'exemple de Mouloud Mammeri, celui d'un locuteur berbérophone devant, pour les besoins de la communication, employer diverses langues : « *un Algérien moyen qui travaille à Alger, un berbérophone, par exemple. La matinée, quand il se lève, chez lui il parle berbère. Quand il sort se rendre à son travail, il est dans la rue et dans la rue, la langue la plus communément employée c'est l'arabe algérien. Il devra donc connaître ou posséder au moins en partie ce deuxième instrument d'expression. Quand il arrive à son travail, la langue officielle étant l'arabe classique, il est tout à fait possible qu'il y ait des pièces qu'ils lui arrivent dans cette langue et qu'il va devoir lire. Il lui faudra donc posséder peu ou prou l'usage et l'utilisation de cette langue. Une fois passé ce stade officiel, le travail réel se fait, en général, encore actuellement en français*».

Je me suis appuyée sur l'exemple fourni par Mouloud Mammeri afin de mieux expliquer la complexité de la situation, celle où le sujet se voit amené à utiliser quatre langues en fonction des contextes où il se trouve impliqué.

Extrait 5.

Philippe Blanchet évoque un autre type de diglossie, celui qui se situe au niveau des pratiques micro-sociolinguistiques et qui s'opère « *selon des stratégies individuelles plus ou moins déterminées ou libre de choix de variétés de mélanges, de variations ponctuelles significatives, pouvant aller jusqu'à la contre norme...* ». Je note ici que l'usage de l'arabe institutionnel se réduit à quelques énoncés qui ne donnent pas lieu à une conversation où s'installe une véritable interaction ou échange verbal dans des situations ordinaires. Ces énoncés pourraient s'apparenter à des réminiscences scolaires, à de la théâtralisation ou à des connaissances liturgiques, impliquant la citation de hadiths ou de versets coraniques.

Extrait 6.

Si pour Ferdinand de Saussure (1916), la langue est un système de signes linguistiques, Martinet (1960 :17), lui, la définit ainsi :

Une langue un instrument de communication selon lequel l'expérience humaine s'analyse, différemment dans chaque communauté, en unités douées d'un contenu sémantique et d'une expression phonique, les monèmes ; cette expression phonique s'articule à son tour en unités distinctives et successives, les phonèmes, en nombre déterminé dans chaque langue, dont la nature et les rapports mutuels diffèrent eux aussi d'une langue à une autre.

Activité 2.

Les extraits suivants juxtaposent des références, dites tout d'abord quels liens existe-t-il entre les références en question, puis dites si l'étudiant (ou le chercheur) marque sa présence et comment il le fait.

Extrait 1.

En outre, dans une autre optique, FISHMAN J., (1971 : 97) définit la « diglossie » comme : « *l'attribution sociales de certaines fonctions à diverses langues ou variétés* » et définit le bilinguisme ainsi : « *une caractéristique de l'habilité linguistique individuelle* ». Par ailleurs, le concept de diglossie peut être interféré avec celui de bilinguisme.

Pour compléter les propos de FISHMAN, MARTINET (1982 :10) ajoute : « *on entend à désigner sous le terme de diglossie une situation sociolinguistique où s'emploie concurremment deux idiomes de statut socioculturel différent, l'un étant vernaculaire, c'est-à-dire une forme linguistique acquise provisoirement et utilisée dans la vie quotidienne, l'autre une langue dans l'usage, dans certaines circonstances, est imposée par ceux qui détiennent l'autorité. [...] Cette conception de la diglossie revient, en pratique, à ranger sous cette rubrique toutes les situations de contact de langue à l'exclusion du bilinguisme individuel* », ainsi MARTINET, à écarter toute incohérence entre les deux termes, et remet en cause la notion de « diglossie » par rapport aux termes qui lui sont associés c'est-à-dire variété haute, réservé aux situations formelles, et variété basse destinée à des situations informelles. Ce qui nous amène à aborder un autre terme : le bilinguisme.

Extrait 2.

Chez Benveniste 1966 et 1974, locuteur et énonciateur sont synonymes, subjectivité et énonciation personnelle, coextensives (cf. Philippe 2002). Cette disjonction est en revanche centrale chez Ducrot 3 , l'énonciateur étant une instance intradiscursive à la source du point de vue (pdv) contenu dans un contenu propositionnel. Dans cette conception polyphonique, le locuteur est un metteur en scène qui organise la régie entre des énonciateurs variés (Ducrot 1984: 204-205). Cette disjonction repose sur le fait que, si tout locuteur est aussi énonciateur (en vertu du principe de sincérité), en revanche, tout énonciateur n'est pas nécessairement locuteur.

Extrait 3.

Les critiques de Marcus (1999) montrent bien que le message n'est pas passé. Ceci est probablement dû à ce que les théories constructivistes ne rejettent pas nécessairement l'idée de calcul symbolique défendue par Chomsky (1980). D'autres critiques faites par Marcus sont à mon sens plus sérieuses. La première est que le connexionnisme ne propose que des exemples extrêmement ciblés (modulaires) de tâches cognitives sans proposer de mécanismes susceptibles de générer cette modularité– mais ces mécanismes seront peut-être proposés dans de futures recherches.

Extrait 4.

Benrabah Mohamed (1999) s'inscrit en porte-à-faux avec l'idée de continuum posée par Kahoula Taleb-Ibrahimi (1994), pour lui, cette idée « *remet en cause la frontière qui sépare l'arabe classique de l'arabe algérien*», (Benrabah M., 1999, p.133), il rappelle dans ce sens qu'un continuum suppose l'existence d'une communauté linguistique de référence, laquelle recourt à l'usage des langues incluses dans un continuum donnée. Or, l'arabe institutionnel n'a pas de locuteurs natifs.

Activité 3.

Les extraits suivants présentent des citations critiquées, expliquez les stratégies mises en œuvre par les auteurs pour les critiquer.

Extrait 1.

Le texte s'offre ici un contexte pour insister sur le lien entre la langue arabe scolaire et l'islam : « *l'attachement à l'islam et aux valeurs de la civilisation arabomusulmane avec sa composante fondamentale qui est la langue arabe* » (p9)

L'islam est donc une « *dimension fondamentale* » et la langue arabe est « une composante fondamentale ».

D'aucuns reconnaîtront ici l'idéologie diffusée massivement dans l'Est algérien par l'Association des Oulémas (AOMA), puis partout dans le pays, où l'identité algérienne est réduite à l'islam et l'arabité (« *le peuple algérien est musulman et à l'arabité il appartient* », disait un poème de Benbadis, chef de cette association mort en 1942).

En dépit de sa non participation dans la lutte pour l'indépendance (fondement de toute légitimité du pouvoir depuis l'indépendance), qu'elle avait théorisé par les concepts de « *nationalité ethnique* » (arabe), et de « *nationalité politique* » (française), jusqu'en 1956 où elle est forcée à rentrer dans les rangs, l'idéologie oulémiste n'a pas manqué d'imprégner le mouvement nationaliste y compris communiste (v. Mémoires de Chebih el-Mekki et de Ammar Ouzegane), sur la conception du système éducatif et sur la pensée universitaire postindépendances. (Fanny COLONNA, 2010, P31). Pourtant Benbadis soutenait la laïcité !

Extrait 2.

Pour mieux appréhender le concept de rapport à, commençons par définir la représentation. En psychologie sociale, la représentation renvoie, comme en psychologie cognitive d'ailleurs, nous font remarquer Raynal et Rieunier (1997 :322), à « *une construction mentale, qui porte sur les personnes, les relations entre personnes et les situations* ». Nous comprenons de ceci que les représentations ne concernent que le côté cognitif de la personne. En effet, pour renvoyer aux comportements ou aux réactions de l'apprenant, dans notre domaine, nous faisons appel à un autre concept de la sociolinguistique, qui est « *les attitudes* » (Dominique Lafontaine, 1997 :56-60).

Extrait 3.

Le « sabir », si « sabir » persiste-t-on à employer, est à décrire au travers des productions écrites et/ou orales de ces apprenants. L'évaluation devrait avoir pour objet les langues de l'école. D'après Mohamed Miliani, ce qui est pratiqué en milieu scolaire, c'est « *un sabir qui n'a plus rien de commun avec la langue cible, ni avec les phénomènes et processus qui affectent toute langue en contact avec d'autres (code-switching, code-mixing, emprunt, calque)* ». Outre son inadéquation théorique avec l'objet à saisir, cette idée du prolongement du « sabir » est doublement minorative car, d'une part, elle stigmatise, en contexte scolaire, les apprenants eux-mêmes victimes d'un système éducatif défaillant, et d'autre part, en contexte social, elle perpétue voire appuie la dépréciation des langues maternelles des locuteurs algériens. Donc, s'il fallait reconsidérer le problème en termes de définition, je privilégierais parler de « *sabirisation de l'arabe institutionnel* » et de « *sabirisation du français* ». Ce qui, du point de vue de la norme prescriptive de l'école, poserait pour les langues scolaires la question de la compétence, tandis que pour les langues premières, obéissant plus à une norme endogène et qui se caractériseraient par une alternance de compétence, la question engage à poser la problématique de la codification de l'arabe algérien et des langues berbères.

Extrait 4.

La sociolinguiste algérienne Asselah-Rahal Safia subdivise les francophones algériens en trois catégories, celle des « *francophones réels* », des « *francophones occasionnels* » et des « *francophones passifs* ». Les premiers utilisent le français au quotidien, les seconds l'utilisent occasionnellement, en alternance avec l'arabe, c'est ce qu'elle appelle « *un usage alternatif* » que commande des objectifs déterminés. Quant aux francophones de la troisième catégorie dite de « *francophones passifs* », ils comprennent le français sans le parler.

La question qui se pose à ce niveau est de savoir s'il existe un français parlé d'Algérie ou un français parlé en Algérie ? La première dénomination renverrait à un usage du français qui serait propre aux locuteurs algériens et qui aurait des caractéristiques communes, des propriétés qui le différencieraient du français pratiqué dans d'autres pays francophones.

Activité 4.

Les extraits suivants présentent des citations non critiquées, essayez de les discuter en déployant quelques-unes des stratégies relevées dans l'activité précédente.

Extrait 1.

Ch. Ferguson a défini la diglossie comme « *Une situation linguistique relativement stable dans laquelle, outre les formes dialectales de la langue (qui peuvent inclure un standard ou des standards régionaux), existe une variété superposée, très divergente, hautement codifiée (souvent grammaticalement plus complexe), véhiculant un ensemble de littérature écrite vaste et respectée (...)* ».

Quant à Michel Benfamino « *Le concept de diglossie est utilisé pour la description des situations où deux systèmes linguistiques coexistent pour les communications internes à cette communauté* ».

Extrait 2.

La langue berbère, malgré son ancienneté, son histoire et sa culture, était très peu utilisée à l'écrit et c'est ce qui a fait d'elle une langue minorée, marginalisée et ne bénéficiant pas d'un statut privilégié comme le confirme ZABOOT T. (1989 :50) « *Le berbère n'a jamais bénéficié ni de mesure administratives ou politiques, ni de conditions matérielles pouvant favoriser son développement* ».

Extrait 3.

Le français dominait le paysage linguistique de 1962, et il est mieux connu par cette génération. CHERIGUEN F. (1997 :66) affirme que « *la quasi-totalité de la population née à partir de 1962 a bénéficié d'un enseignement en français puis progressivement, d'un enseignement de français* ».

Extrait 4.

Pour L.J.Calvet « *le monde est plurilingue en chacun de ces points et (les communautés linguistique se côtoient, se superposent sans cesse, ce plurilinguisme fait que les langues sont constamment en contact)* ».

J. Dubois définit le plurilinguisme : « *on dit d'un sujet parlant qu'il est plurilingue quand il utilise à l'intérieur d'une même communauté plusieurs langues selon le type de communication (dans sa famille, dans ses relations sociales, dans ses relation avec*

l'administrative, etc.). on dit d'une communauté qu'elle est plurilingue lorsque plusieurs langues sont utilisées dans les types de communication ».